ART. 12 L N° **2493**

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 2493

présenté par Mme Kerbarh

ARTICLE 12 L

- I. Supprimer l'alinéa 7.
- II. En conséquence, compléter cet article par l'alinéa suivant :
- « II. À partir du 1^{er} janvier 2023, les quatrième à sixième alinéas du I de l'article L. 541-15 sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.